

EMBARGO: 28.7.1980/13 h.

DISCOURS PRONONCE PAR MONSIEUR WILHELM HAFERKAMP,  
VICE-PRESIDENT DE LA COMMISSION, A L'OCCASION DE  
LA SIGNATURE DES ACCORDS CEE-ROUMANIE, A BUCAREST,  
LE 28 JUILLET 1980

Monsieur le président, messieurs les ministres,  
Mesdames et Messieurs,

1. C'est pour moi un grand honneur et une grande joie d'être ici aujourd'hui avec Monsieur le président Thorn pour signer ces deux importants accords.

Ces accords n'ont pas seulement une importance économique mais aussi une importance politique. Ils prouvent qu'avec une bonne volonté réciproque il est possible d'établir des relations normales et codifiées également entre Etats ou groupes d'Etats ayant des systèmes économiques et sociaux différents.

J'espère que cet événement sera pris en considération ailleurs et que notre exemple fera école.

C'est avec gratitude et satisfaction que je me remémore les deux rencontres avec la partie roumaine, qui ont constitué des jalons importants sur la voie des deux accords. La première a été la visite d'une délégation roumaine auprès de la Commission en juillet 1977, la seconde les entretiens que j'ai eus ici à Bucarest en février 1978.

2. Ces accords confèrent à nos relations bilatérales un solide fondement institutionnel sur la base duquel elles pourront à l'avenir se développer et s'approfondir.

Avec les accords que nous signons aujourd'hui, nous abordons un terrain nouveau. Mais nous ne devons pas oublier qu'il existe depuis longtemps déjà de bonnes relations entre la Roumanie et les différents Etats membres de la Communauté Européenne.

Il existe également depuis un certain temps déjà des relations entre la Roumanie et la Communauté en tant que telle.

- L'imagination,
- la ferme volonté politique ,
- et la patience dont les deux parties ont fait preuve ont permis d'atteindre le résultat que nous entérinons aujourd'hui par notre signature.

Nos premières relations régies par traité remontent à l'adhésion de la Roumanie au GATT.

Très vite, il est apparu que ces relations multilatérales devaient être complétées par des dispositions au niveau bilatéral.

Nous vivons dans un monde où les problèmes économiques sont de plus en plus nombreux, complexes et spécifiques. C'est par des accords bilatéraux que nous sommes le mieux à même d'y faire face.

3. Permettez-moi, Monsieur le Président, de faire le point sur nos relations passées:

La Communauté a répondu positivement à la demande présentée en 1972 par la Roumanie, en vue d'être admise à bénéficier du système des préférences généralisées. Depuis le 1er janvier 1974, la Roumanie bénéficie de ce régime douanier préférentiel. Les accords textiles et les arrangements sur le commerce de l'acier et de produits agricoles, qui ont été conclus depuis 1976, ont donné jusqu'ici de bons résultats.

Il est nécessaire de donner un cadre général à l'ensemble de nos droits, obligations et possibilités réciproques. Nous signons aujourd'hui deux accords qui cependant forment un tout et confèrent à nos relations actuelles une qualité nouvelle.

4. Ces accords offrent de nouvelles possibilités pour un accroissement des exportations roumaines vers la Communauté. La Communauté a entrepris des efforts considérables pour procéder à de nouvelles libéralisations et pour élargir les contingents existants.

Ces accords ouvrent également de nouvelles perspectives aux exportateurs de la Communauté. Ils jettent les bases d'un développement stable et harmonieux de nos relations commerciales mutuelles.

En signant l'accord sur le commerce de produits industriels nous introduisons des éléments nouveaux dans les relations entre pays présentant des systèmes économiques différents et ainsi nous répondons aux obligations contractées à l'échelon multilatéral.

5. Monsieur le Président, la Commission mixte, que nous instituons en signant le présent accord, revêt une importance particulière.

Etant donné la multitude des tâches à accomplir et le niveau auquel se tiendront les réunions, cette Commission mixte offre de larges possibilités de développement, qu'il faudra exploiter pleinement à l'avenir.

Je suis certain que nous mènerons à bien toutes ces tâches. En attendant, j'ai le plaisir de signer les accords avec le président du Conseil et au nom de la Commission. Ces accords permettront d'élargir et d'approfondir nos relations mutuelles. En ce moment, ils constituent un rouage du processus important de la détente.

Ils représentent une contribution concrète à la réalisation des objectifs de l'Acte Final de la Conférence sur la Sécurité et la Coopération en Europe.

Je voudrais conclure, Monsieur, le Président, en vous priant de transmettre au peuple roumain tous nos vœux et le témoignage de notre sympathie.